



**Guide à l'intention des autorités  
compétentes et des opérateurs  
touristiques pour garantir le bien-être  
des équidés dans le secteur du tourisme**

2022



Ce guide a été produit en 2022 par l'**Initiative volontaire sur la propriété et le soin responsables des équidés dans le cadre de la plateforme de l'UE sur le bien-être animal**. Les positions exprimées dans ce guide ne représentent pas nécessairement en termes juridiques la position officielle de la Commission européenne. Le guide n'est pas destiné à remplacer, contredire ou remettre en question toute législation, charte, guide ou ligne directrice existante.

*Images de couverture et de dos : © The Donkey Sanctuary*

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Principaux problèmes de bien-être des équidés dans le tourisme</b>	<b>2</b>
<b>Recommandations</b>	<b>3</b>
Connaissances des soigneurs, vétérinaires, maréchaux-ferrants et autres professionnels	3
Santé et bien-être	5
Âge et condition	5
Soins	5
Equipement	5
Temps de travail et pauses	5
Alimentation et abreuvement	6
Conditions environnementales et climatiques	6
Charges de poids	6
Gestion en dehors des heures de travail	7
Formation	8
Transport	8
Retraite	8
Licences et enregistrement	8
Labels, certification et plateformes	9
Engagement des parties prenantes	10
<b>Références</b>	<b>11</b>

## Introduction

Dans l'Union européenne (UE), la population totale d'équidés a été estimée à sept millions d'animaux<sup>1</sup>. Cependant, les données disponibles sont limitées et ce chiffre est probablement sous-estimé. Les équidés<sup>i</sup> sont utilisés dans l'industrie du tourisme au sein de l'Union européenne et dans le monde. Une liste non exhaustive d'activités liées au tourisme équestre comprend les calèches, les randonnées à dos d'âne et de poney, les poneys de foire, les fermes d'animaux, les manèges temporaires et les fermes pédagogiques.

Dans de nombreuses destinations de vacances, les équidés de trait sont employés dans des activités touristiques telles que des promenades, des randonnées et des circuits<sup>2</sup>. Dans certains endroits, la présence de ces activités est un facteur influençant la décision des touristes dans le choix de ces destinations<sup>3,4</sup>. Dans de nombreuses villes d'Europe, les calèches sont considérées comme des attractions touristiques<sup>5</sup>. Cependant, dans certaines régions comme l'île d'Hydra en Grèce, les équidés sont le seul moyen de transport disponible localement.

Les équidés de travail ne relèvent normalement pas de la législation relative aux animaux d'élevage ou de compagnie, ce qui peut mettre leur bien-être en danger<sup>6</sup>.

Nous reconnaissons les orientations fournies par le chapitre 7.12 Bien-être des équidés de travail du Code terrestre de l'OIE<sup>7</sup> et les deux Guides de bonnes pratiques de bien-être animal pour la garde, les soins, l'entraînement et l'utilisation des chevaux<sup>8</sup>, des ânes et de leurs hybrides<sup>9</sup>. Ces derniers guides ont été élaborés par l'initiative volontaire de la plateforme de l'UE sur le bien-être animal sur la propriété et le soin responsables des équidés. Cependant, nous reconnaissons les problèmes spécifiques de bien-être affectant les équidés utilisés dans le tourisme et la nécessité d'orientations spécifiques pour cette catégorie d'équidés de travail.

Reconnaissant que les chevaux, les ânes et les mules sont utilisés pour les activités touristiques, ces orientations, adressées aux autorités compétentes et aux opérateurs de tourisme équestre, visent à les sensibiliser à la nécessité de protéger leur bien-être. Il est prévu qu'il y ait des orientations distinctes pour les touristes/utilisateurs.

Ce document n'a pas vocation à être un document légal. Nous reconnaissons qu'il existe des ordonnances de l'UE traitant du bien-être des équidés utilisés dans le tourisme qui pourraient être plus restrictives. Cette ligne directrice présente les normes de bien-être minimales recommandées, spécialement destinées aux endroits où les règles ou ordonnances sont limitées pour protéger le bien-être et la santé des équidés de travail utilisés dans le tourisme.

---

<sup>i</sup> Chevaux, ânes et mulets.

## Principaux problèmes de bien-être des équidés dans le tourisme

Il est possible de promouvoir une utilisation éthique et humaine des équidés pour les activités et services touristiques, où le bien-être des animaux est protégé<sup>10</sup>. Cependant, certains facteurs peuvent mettre en danger la santé et le bien-être des animaux et entraîner boiterie, déshydratation, malnutrition, blessures, maladies, peur, stéréotypies et épuisement<sup>6,11</sup>. Ces facteurs comprennent une formation insuffisante, un élevage inapproprié et des soins professionnels insuffisants, des charges lourdes et des conditions météorologiques extrêmes, et la pollution de l'environnement.

- **Formation insuffisante des détenteurs et des soigneurs** En l'absence d'informations adéquates et de conseils professionnels, il peut y avoir un impact négatif sur le bien-être animal. Par exemple, les touristes qui manquent d'expérience en matière d'équitation et/ou de soins peuvent adopter des comportements inappropriés et interagir avec les animaux de manière incorrecte, mettant leur santé et leur sécurité ainsi que celle de l'équidé en danger lorsqu'ils montent sans surveillance ou sans surveillance adéquate.
- **Un élevage inapproprié et des soins professionnels insuffisants** peuvent entraîner des blessures ou des maladies de nature physique ou mentale. De plus, un service professionnel insuffisant de vétérinaires ou des maréchaux-ferrants<sup>12</sup> peut entraîner la souffrance de l'animal<sup>2</sup>. Les facteurs suivants peuvent avoir un impact sur la santé et le bien-être des équidés :
  - **Des problèmes liés au soin des sabots** peuvent survenir si les animaux ne reçoivent pas de soins des sabots adaptés au terrain sur lequel ils travaillent de la part d'un professionnel et si les équidés n'ont pas un accès régulier aux pâturages et/ou une nutrition optimale. Les animaux peuvent souffrir de sabots endommagés, de douleur et de boiterie. De plus, les pratiques de maréchalerie peuvent être ancrées dans des traditions du passé qui peuvent ne pas intégrer les recherches récentes, ce qui présente un risque supplémentaire pour le bien-être des équidés<sup>12</sup>.
  - **Les blessures** peuvent survenir pour de nombreuses raisons. Par exemple, des blessures peuvent apparaître lorsque l'équipement ou le harnais n'est pas correctement ajusté à l'anatomie de l'animal pour la tâche à accomplir, ou si l'équipement n'est pas correctement entretenu. Exceptionnellement, des blessures peuvent survenir suite à des violences physiques.
  - **L'inaptitude au travail** peut être un problème si les équidés sont surchargés de travail ou ne bénéficient pas d'un repos suffisant pendant la journée de travail ou pendant la semaine. Cela augmente le risque de souffrance. De plus, certains équidés commencent à travailler à un jeune âge, avant que leur système musculo-squelettique ne soit prêt<sup>6</sup>.
- **Charges lourdes** Les équidés de travail peuvent être amenés à porter des charges (une personne ou des objets) plus lourdes qu'ils ne sont capables de supporter et au-delà des limites recommandées. Des charges lourdes peuvent compromettre la santé des animaux<sup>6</sup>, provoquant du stress, des blessures et des fractures<sup>13</sup>.

- **Conditions climatiques extrêmes et pollution de l'environnement** Les équidés de travail peuvent être exposés à une large gamme de températures et de niveaux d'humidité. Les chevaux sont particulièrement sensibles au stress thermique s'ils sont exposés à des températures élevées, ce qui peut entraîner une déshydratation. De plus, une humidité élevée peut entraver leur capacité à se refroidir correctement, avec un risque de surchauffe. Les températures extrêmement froides peuvent aussi avoir des effets néfastes sur leur santé. Les ânes sont également sensibles à la pluie et à l'humidité. En outre, la pollution environnementale et sonore, bien que difficile à traiter, peut mettre en danger la santé et le bien-être des équidés, ainsi que des êtres humains, en particulier dans les zones urbaines et très peuplées.

## Recommandations<sup>ii</sup>



Après avoir mis en évidence les principaux facteurs posant un risque pour le bien-être des équidés, des exigences minimales devraient être assurées par les autorités compétentes et les opérateurs touristiques. Il convient de noter que le bien-être des équidés doit être assuré avant, pendant et après leur « vie professionnelle ». Par conséquent, les coûts financiers pour couvrir les soins appropriés et les besoins sanitaires des animaux doivent être inclus dans toute évaluation économique.

### Connaissances des soigneurs, vétérinaires, maréchaux-ferrants et autres professionnels

L'un des principaux facteurs affectant la santé et le bien-être des équidés de travail concerne les connaissances des gardiens, des soigneurs et des propriétaires concernant le comportement, les besoins physiques et le traitement des équidés. L'éducation à la manipulation des équidés est essentielle. Les personnes qui s'occupent de ces animaux doivent comprendre l'impact des mauvaises pratiques et être conscientes qu'elles peuvent rendre leur activité plus durable en améliorant le bien-être et la santé des équidés<sup>14</sup>. Il est important que les soigneurs aient des connaissances spécifiques à l'espèce des animaux dont ils ont la garde. Par exemple, les soigneurs doivent comprendre les différences critiques entre

---

<sup>ii</sup> Sauf indication contraire, ces recommandations s'appliquent aux chevaux, ânes et mulets.

les chevaux, les mulets et les ânes, et les différences dans la manière dont ces animaux doivent être traités.

En outre, les équidés de travail doivent être régulièrement examinés par des vétérinaires, soit employés par l'opérateur touristique, soit sous contrat externe, qui possèdent les connaissances équinées appropriées<sup>15,16</sup>. De plus, les équidés blessés doivent être examinés par un vétérinaire pour assurer un traitement approprié.

Le soin des sabots, le parage et les contrôles dentaires doivent être effectués par des professionnels ayant les connaissances nécessaires pour assurer le bien-être de l'animal.

## Santé et bien-être

Les animaux doivent être maintenus en bon état de santé et de bien-être. Ils doivent être aptes à entreprendre leur travail conformément aux cinq domaines<sup>17</sup> sans mettre leur santé ou leur bien-être en danger. Tout équidé malade ou blessé doit être retiré de ses tâches pour être soigné par un professionnel qualifié et n'être autorisé à reprendre ses fonctions qu'une fois complètement rétabli<sup>14</sup>.

## Âge et condition

L'aptitude individuelle des équidés à effectuer le travail prévu doit être prise en compte. En général, l'âge minimum pour le travail des équidés doit être de 4 ans. Avant cet âge, les équidés ne sont pas encore dans la phase de maturité du développement physique<sup>13,14,18</sup>. Les équidés âgés, de plus de 20 ans environ, ne doivent pas être utilisés dans les activités touristiques<sup>13</sup>. L'évaluation de la condition physique individuelle doit être effectuée au cas par cas, car la race et l'utilisation prévue de l'animal peuvent affecter les risques potentiels et les recommandations. Il en va de même pour les juments gestantes au cours des 3 derniers mois de gestation et au cours des 3 derniers mois suivant la mise-bas<sup>14,15,16</sup>. De plus, les poulains et les jeunes équidés jusqu'à 1 an ne doivent pas être présents à côté de la jument pendant le temps de travail<sup>14</sup>.

## Soins

Les équidés doivent avoir leurs sabots parés et, le cas échéant, leurs fers renouvelés toutes les 6 à 8 semaines, afin d'éviter les blessures et de s'assurer que leurs pieds sont bien équilibrés et se déplacent confortablement<sup>19</sup>. La personne qui s'occupe des soins des sabots doit être correctement formée. En plus d'une nutrition appropriée, les équidés devraient, dans la mesure du possible, avoir accès à une sortie quotidienne sur des surfaces molles, telles que du sable ou des pâturages, pour aider à maintenir des sabots sains, en évitant des problèmes de santé supplémentaires<sup>20</sup>.

## Équipement

Des équipements propres et secs doivent s'adapter correctement à l'animal et ne pas causer de détresse ou de blessure. De plus, pour un meilleur confort, l'équipement, y compris les embouts buccaux, doit être retiré pendant le repos et, idéalement, pendant les périodes d'alimentation et d'abreuvement<sup>16</sup>. Les équipements et pratiques nocifs pour les équidés ne doivent pas être utilisés.

## Temps de travail et pauses

Seuls les équidés aptes au travail devraient être autorisés à travailler, limités à un maximum de 6 jours par semaine, pour un maximum de 8 heures par jour, à l'exclusion des périodes de repos<sup>14</sup>. Les équidés doivent avoir des pauses au moins toutes les 4 heures de travail, pendant au moins 30 minutes, pour être nourris, abreuvés et reposés à l'abri des intempéries et d'autres conditions défavorables telles que la proximité avec un bruit excessif, dans la mesure du possible. Les horaires de travail doivent éviter la partie la plus chaude ou la plus froide de la journée si la température peut mettre leur santé et leur bien-être en danger. Les animaux doivent pouvoir se reposer entre les périodes de travail, idéalement sans matériel ou harnais<sup>16</sup>.

L'exploitant doit s'assurer qu'il y a un nombre suffisant d'animaux pour couvrir le nombre total d'heures de travail, les animaux travaillant par roulement selon les besoins<sup>18</sup>.

## Alimentation et abreuvement

Les équidés de travail doivent avoir accès à de l'eau potable<sup>16</sup> au moins toutes les 4 heures. De plus, la nourriture fournie doit être adéquate en qualité et en quantité et adaptée à chaque espèce et type de travail. Dans la mesure du possible, et en particulier pendant les périodes de repos, lorsque les animaux ne travaillent pas, la routine d'alimentation doit encourager les comportements naturels tels que la recherche de nourriture, le broutage et le pâturage<sup>15</sup>.

## Conditions environnementales et climatiques

Le cas échéant, les opérateurs doivent éviter la partie la plus chaude ou la plus froide de la journée<sup>10</sup>, pour éviter le stress dû à la chaleur ou au froid. Les équidés ne doivent pas travailler lorsque la température ambiante dépasse 35°C. Dans la mesure du possible, les équidés de travail devraient avoir accès à des abris naturels ou artificiels afin de réduire l'impact des conditions météorologiques extrêmes<sup>7</sup>. Pendant les périodes de repos, dans les endroits où les températures sont élevées, les animaux doivent avoir accès à un endroit à l'ombre<sup>15</sup> et ventilé.

Pour éviter les blessures, le terrain où les équidés travaillent doit être surveillé pour détecter les dangers tels que les déchets et les branches d'arbres<sup>21</sup>



## Charges de poids

Le pourcentage maximum de poids corporel qu'un équidé doit porter dépend des circonstances, par exemple, l'âge de l'équidé, la durée pendant laquelle l'équidé portera la charge, la pente du sol, les conditions du sol sous les sabots et les conditions météorologiques. Les équidés doivent être évalués individuellement pour déterminer le poids maximal qu'ils peuvent porter<sup>17,22</sup>. Ce seuil doit être déterminé par des facteurs tels que la taille, l'état corporel et la condition physique de l'animal. En règle générale, les chevaux ne doivent pas porter plus de 20 % de leur poids corporel, compte tenu de l'intensité et de la durée de l'effort<sup>22</sup>. Au-dessus de ce seuil, le cheval pourrait être plus atteint et afficher tension et durcissement. Les ânes et les mulets ne doivent pas porter plus de 33 % de leur poids corporel, compte tenu de l'intensité et de la durée de l'effort<sup>22</sup>. Étant donné que monter des équidés alors qu'ils tirent également une charge supplémentaire peut représenter un risque supplémentaire pour le bien-être humain et équin, des précautions supplémentaires doivent être prises si cela est envisagé.

En ce qui concerne la charge du chariot, il convient de prêter attention au type de terrain et à l'équilibre du chariot et de la charge.

## Gestion en dehors des heures de travail

En dehors des heures de travail<sup>iii</sup>, les hébergements disponibles doivent être sûrs, protéger les équidés des intempéries et assurer une ventilation adéquate. Les abris doivent être confortables, propres<sup>17</sup> et hygiéniques, avec des mesures de biosécurité en place<sup>14</sup>. L'espace doit être exempt de bruit excessif. La conception de l'hébergement doit garantir que les

---

<sup>iii</sup> Les heures de travail dans ce contexte comprennent de courtes pauses pendant la journée de travail. Cette section du guide ne s'applique pas à ces courtes pauses.

animaux peuvent s'allonger pour se reposer en même temps. Une personne doit visiter les lieux au moins deux fois par jour pour vérifier les l'environnement et les animaux et s'assurer qu'ils ont accès à l'eau et à la nourriture.

Pendant ces périodes, les équipements utilisés lors des travaux doivent être retirés<sup>16</sup>. Les équidés sont des animaux sociaux et ne doivent pas être laissés seuls ; ils doivent être accompagnés d'autres équidés compatibles, idéalement de la même espèce.

Dans la mesure du possible, les équidés de travail doivent avoir accès quotidiennement au pâturage, idéalement en compagnie d'autres équidés. Au pâturage, ils doivent avoir libre accès à un abri<sup>16</sup> afin d'éviter les conditions climatiques extrêmes (dont stress chaud et froid, pluie), et si possible dans un environnement calme.

L'attache doit être fortement déconseillée et les équidés ne doivent pas être entravés. Si l'attache ne peut être évitée, un équipement approprié doit être utilisé pour protéger la santé de l'animal, par exemple des matériaux rembourrés<sup>7</sup>. S'il est attaché, l'animal doit pouvoir marcher, se coucher et se lever sans tendre l'attache, et accéder facilement à la nourriture, à l'eau et à l'ombre.

## Formation

Les équidés de travail doivent être formés de manière appropriée et autorisés à acquérir de l'expérience au fil du temps<sup>16</sup>. Les techniques utilisées doivent être basées sur un renforcement positif approprié et, si nécessaire, négatif<sup>15,17</sup> et jamais sur la punition. Les entraîneurs ne doivent pas utiliser de techniques qui mettent en danger la santé et le bien-être des animaux.

## Transport

Le transport en véhicule étant une expérience stressante pour les équidés, la durée du trajet doit être la plus courte possible. Pour que les équidés soient transportés en toute sécurité de leurs lieux de repos au lieu de travail, les animaux doivent être entraînés à monter et descendre du véhicule en toute confiance dans diverses situations et habitués au type de véhicule. Les véhicules doivent être conformes aux exigences de transport<sup>17,24</sup> et ne pas compromettre le bien-être des équidés.

Les personnes qui manipulent les équidés pendant le chargement et le déchargement doivent avoir l'expérience appropriée pour effectuer ces tâches. De plus, les conducteurs de véhicules doivent avoir un certificat de compétence<sup>17</sup> pour transporter des équidés, car une conduite inappropriée peut avoir un impact négatif sur le bien-être des animaux pendant le transport.



## Retraite

Le bien-être des équidés doit être protégé même lorsque les animaux sont retirés de leur carrière professionnelle. La responsabilité du détenteur ne cesse pas et les équidés ne doivent pas être abandonnés ou négligés. Si l'animal devait être euthanasié, des mesures devraient être mises en place pour éviter les souffrances<sup>7</sup>.

## Licences et enregistrement

Les opérateurs touristiques doivent avoir un permis ou une autorisation d'opérer si nécessaire, et tenir des registres des animaux qu'ils gardent, ainsi que de toute maladie, blessure, traitement ou dossier vétérinaire.

Conformément à la législation européenne sur l'identification et l'enregistrement des équidés, les équidés doivent obligatoirement être identifiés au moyen d'un document d'identification (passeport équin) et d'un moyen d'identification tel qu'un transpondeur<sup>25</sup>. Les autorités compétentes doivent tenir un registre des établissements où sont détenus les équidés<sup>26,27</sup>. Les équidés doivent être enregistrés individuellement sous l'établissement dans lequel ils sont habituellement détenus<sup>27</sup>. Les autorités compétentes devraient inspecter régulièrement ces établissements pour s'assurer que les règles sont respectées et pour vérifier que les animaux sont gardés dans de bonnes conditions<sup>25</sup>.

## Labels, certification et plateformes

Dans certains pays, les opérateurs touristiques peuvent solliciter l'attribution de labels spécifiques. De tels labels peuvent être considérés par les touristes afin qu'ils privilégient les opérateurs labellisés. Les autorités locales peuvent également communiquer et faire de la publicité pour les opérateurs touristiques responsables<sup>28</sup>. Les opérateurs de tourisme équestre et les touristes doivent procéder à un examen minutieux pour évaluer les labels et les mécanismes de certification.

Les opérateurs peuvent également figurer sur des plateformes publicitaires dignes de confiance garantissant le bien-être des animaux utilisés dans les activités touristiques. Par exemple, AirBnB s'est associé à World Animal Protection pour élaborer des lignes directrices sur le bien-être des animaux destinées aux opérateurs et aux touristes utilisant la plateforme<sup>29</sup>. Ces lignes directrices prévoient des critères précis pour l'utilisation d'animaux sauvages et domestiques dans les activités touristiques, conformément aux cinq libertés.

## Engagement des parties prenantes

Les autorités nationales et locales doivent assurer un engagement, une communication et une consultation appropriés avec les opérateurs engagés dans le tourisme équestre. Il est important de comprendre la nécessité d'adapter les réglementations existantes et de fournir un soutien approprié, le cas échéant, pour garantir les normes de bien-être animal. Ces mesures sont également cruciales pour maintenir la réputation du secteur et développer un tourisme durable.



## Références

1. World Horse Welfare et Eurogroup for Animals (2015). Enlever les clignotants : la santé et le bien-être des équidés européens en 2015. Disponible sur : <https://www.eurogroupforanimals.org/library/removing-blinkers-health-and-welfare-european-equidae-2015>
2. SPANA. "Tourisme animalier éthique". Disponible sur <https://spana.org/get-involved/ethical-animal-tourism/> [consulté le 14 septembre 2022].
3. Bien-être mondial du cheval. "Chevaux de travail dans les destinations de vacances". Disponible sur : <https://www.worldhorsewelfare.org/advice/general-advice/working-horses-in-holiday-destinations-advice> [consulté le 14 septembre 2022].
4. Brooke (18 août 2021). « Les ânes aussi ont besoin d'une pause ! Comment être un touriste responsable ». Disponible sur <https://www.thebrooke.org/news/donkeys-need-break-too-how-be-responsible-tourist>
5. Animal Welfare Institute. "Chariots tirés par des chevaux". Disponible sur <https://awionline.org/content/urban-carriage-horses-out-step-responsible-horse-welfare> [consulté le 14 septembre 2022].
6. Pierce, J. (25 juin 2013). "Tourisme équestre responsable - le " Happy Horses Holiday Code " : découvrez comment vous pouvez être un touriste équestre responsable et contribuer à améliorer la vie des équidés de travail dans le monde entier". Disponible sur [https://equitrekking.com/articles/entry/responsible\\_equestrian\\_tourism\\_the\\_happy\\_horses\\_holiday\\_code](https://equitrekking.com/articles/entry/responsible_equestrian_tourism_the_happy_horses_holiday_code) [consulté le 14 septembre 2022].
7. OIE/WOAH (2022). Chapitre 7.12. Bien-être des équidés de trait. Disponible sur [https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Health\\_standards/tahc/current/chapitre\\_aw\\_working\\_equids.pdf](https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Health_standards/tahc/current/chapitre_aw_working_equids.pdf)
8. Guide des bonnes pratiques de bien-être animal pour la garde, les soins, le dressage et l'utilisation des chevaux. Disponible sur : [https://food.ec.europa.eu/document/download/c7ce7498-41de-4445-9b2c-9c82e9359200\\_en?filename=aw\\_platform\\_plat-conc\\_guide\\_equidae\\_en.pdf](https://food.ec.europa.eu/document/download/c7ce7498-41de-4445-9b2c-9c82e9359200_en?filename=aw_platform_plat-conc_guide_equidae_en.pdf)
9. Guide de bonnes pratiques de bien-être animal pour la garde, les soins, le dressage et l'utilisation des ânes et des hybrides d'ânes. Disponible sur : [https://food.ec.europa.eu/document/download/74ad4dd4-da85-4696-ad4e-331f9f117891\\_en?filename=aw\\_platform\\_plat-conc\\_guide\\_donkeys\\_en.pdf](https://food.ec.europa.eu/document/download/74ad4dd4-da85-4696-ad4e-331f9f117891_en?filename=aw_platform_plat-conc_guide_donkeys_en.pdf)
10. Protection mondiale des animaux. "Tourisme respectueux des animaux". Disponible sur : <https://www.worldanimalprotection.us/animal-friendly-tourism> [consulté le 14 septembre 2022].
11. Voyage responsable. "Tourisme responsable en vacances à cheval". Disponible sur : <https://www.responsiblevacation.com/vacations/horse-riding/travel-guide/responsible-tourism-on-horse-riding-holidays> [consulté le 14 septembre 2022].
12. Anscombe, V. (7 septembre 2015). "World Horse Welfare montre aux touristes comment ils peuvent s'occuper des chevaux à l'étranger". Disponible sur <https://www.columbusdirect.com/content/world-horse-welfare-show-tourists-how-they-can-lo-ok-after-horses-abroad/> [consulté le 14 septembre 2022].
13. Turismo responsable con los animales. "Interacciones - Paseos en caballos, burros o carros". Disponible sur : <http://turismo-responsable.com/s24> [consulté le 14 septembre 2022].

14. DEFRA. Code de pratique pour le bien-être des chevaux, poneys, ânes et leurs hybrides. Disponible sur : [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/700200/horses-welfare-codes-of-practice-april2018.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/700200/horses-welfare-codes-of-practice-april2018.pdf).
15. ABTA (2013). Orientations mondiales sur le bien-être des animaux dans le tourisme. Disponible sur <https://www.abta.com/sites/default/files/media/document/uploads/Global%20Welfare%20Guidance%20for%20Animals%20in%20Tourism%202019%20version.pdf>.
16. ABTA. "Les exigences de base en matière de bien-être des animaux et les pratiques inacceptables des directives de l'ABTA sur le bien-être des animaux". Disponible sur : <https://www.abta.com/sustainability/animal-welfare/abta-animal-welfare-guidelines-basic-welfare-requirements-and> [consulté le 14 septembre 2022].
17. The Donkey Sanctuary, « Working Donkeys: Advice for business on licensing and how to protect the well of donkeys », disponible sur <https://www.thedonkeysanctuary.org.uk/what-we-do/knowledge-and-advice/working-donkeys> [consulté le 14 septembre 2022].
18. Sánchez, N. (15 novembre 2019). « La limite de passagers de quatre-vingt kilos enlève un poids des épaules des ânes de Mijas ». Disponible sur [https://english.elpais.com/elpais/2019/11/14/inenglish/1573733400\\_444174.html](https://english.elpais.com/elpais/2019/11/14/inenglish/1573733400_444174.html) [consulté le 14 septembre 2022].
19. Voyage mondial vert. "Comment choisir une randonnée équestre responsable". Disponible sur : <https://greenglobaltravel.com/responsible-horseback-riding-tours/> [consulté le 14 septembre 2022].
20. Association américaine des praticiens équins (AAEP). Chevaux de travail urbains. Disponible sur [https://www.avma.org/sites/default/files/resources/WEL\\_UrbanHorsesFactsheet\\_061014.pdf](https://www.avma.org/sites/default/files/resources/WEL_UrbanHorsesFactsheet_061014.pdf).
21. Guide de bonnes pratiques pour l'application des engagements de la Charte pour le bien-être équin. Disponible sur : [https://respe.net/wp-content/uploads/2019/02/GuideBE\\_Equin.pdf](https://respe.net/wp-content/uploads/2019/02/GuideBE_Equin.pdf)
22. Tierärztliche Vereinigung für Tierschutz (2019). Merkblatt Nr. 185 - "Reitergewicht": Beurteilung der Gewichtsbelastung von Pferden. Disponible sur : [https://www.tierschutz-tvt.de/alle-merkblaetter-und-stellungnahmen/?no\\_cache=1&download=TVT-MB\\_185\\_Reitergewicht\\_01.09.2019.pdf&did=312](https://www.tierschutz-tvt.de/alle-merkblaetter-und-stellungnahmen/?no_cache=1&download=TVT-MB_185_Reitergewicht_01.09.2019.pdf&did=312).
23. Boukhari, SSUH ; McElligott, AG; Parkes, RSV Quantification de l'impact du transport de charges montées sur les équidés : un examen. *Animals* 2021, 11, 1333. <https://doi.org/10.3390/ani11051333>
24. Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes.
25. Règlement d'exécution (UE) 2021/963 de la Commission du 10 juin 2021 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429, (UE) 2016/1012 et (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'identification et l'enregistrement des équidés et établissant des modèles de document d'identification de ces animaux.
26. Règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale (« législation sur la santé animale »).

27. Règlement délégué (UE) 2019/2035 de la Commission du 28 juin 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi qu'à la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des œufs à couver.
28. Normandie terre du cheval 2021 (télécharger le guide). Conseil du Cheval de Normandie et Normandie Tourisme. Disponible sur <https://chevaux-normandie.com/tourisme/>.
29. Airbnb. "Quelles sont les directives en matière de bien-être animal pour les expériences Airbnb ?". Disponible sur : [https://www.airbnb.com/help/article/2578/what-are-the-animal-welfare-guidelines-for-airbnb-experiences?locale=en&set-bev-on-new-domain=1654604300\\_ZDZiMDc2NWI1Yjk0](https://www.airbnb.com/help/article/2578/what-are-the-animal-welfare-guidelines-for-airbnb-experiences?locale=en&set-bev-on-new-domain=1654604300_ZDZiMDc2NWI1Yjk0) [consulté le 14 septembre 2022].

